



**MAIRIE DE
SISTERON**

BP. 100 – 04203 SISTERON CEDEX
TELEPHONE : 04.92.61.00.37
TELECOPIE : 04.92.61.28.02

**Département des Alpes de Haute-Provence
COMMUNE DE SISTERON**

DECISION DU MAIRE - DMSF 2024-04-01

**CONVENTION ATELIERS PETIT'ARGILE
Pour les écoles maternelles**

Le Maire de la Commune de SISTERON

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020-03-06.SG du 23 mai 2020 conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la proposition d'organiser des Ateliers Petit 'Argile par Mme Emmanuelle BERNARD – Le Pré neuf, 04200 St Vincent dur Jabron.

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'établir une convention pour ce partenariat.

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer une convention avec Mme Emmanuelle BERNARD pour la mise en place d'ateliers Petit 'Argile pour toutes les classes de toutes petites sections et petites sections des écoles maternelles de Sisteron.

Soit 10 Séances à 80 € pour un montant total de 800 €.

ARTICLE 2 : Cette prestation aura lieu entre le 15 Avril 2024 et le 30 Mai 2024.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence, Madame le Trésorier et Madame Emmanuelle BERNARD.

Fait à SISTERON, le 12 Avril 2024
Le Maire,
D. SPAGNOU.